

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **14.2/15-2130_V5-E1**

Extension commerciale au Document Technique d'Application 14.2/15-2130_V5

*Poêle ou insert à granulés
de bois*

*Roomheater fired by wood
pellets*

Poêles étanches à granulés Rondalis-2 Tondo et OMPA

relevant de la norme

NF EN 14785

Titulaire : CMG (Caminetti Montegrappa S.p.A.)
Via Annibale da Bassano, 7/9
36020 POVE DEL GRAPPA
ITALIE

Tél. +39.0424.800.500
Fax : +39.0424.800.590
Internet : <http://www.cmgeurope.net>
E-mail : info@cmgeurope.net

Distributeurs : Société BDR Thermea France
(Marques commerciales De Dietrich, Oertli et CHAPPEE)
57, rue de la gare
FR-67580 Mertzwiller

Internet : <https://www.bdrthermeagroup.com/>

Groupe Spécialisé n° 14.2

Equipements / Installations de combustion

Publié le 23 mai 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques
d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 14.2 « Equipements / Installations de combustion » de la commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 28 mars 2019, la demande présentée par la société CMG S.p.A., bénéficiaire du Document Technique d'Application n° 14.2/15-2130_V5, relatif à l'emploi des poêles étanches à granulés AVALON-2, de voir étendre ce Document Technique d'Application au même procédé distribué par la société BDR Thermea France sous la dénomination commerciale poêles étanches à granulés Rondalis-2 (De Dietrich Thermique), Tondo (CHAPPEE) et OMPA (Oertli).

Compte tenu des engagements :

- de la société CMG S.p.A., de ne fournir à la société BDR Thermea France, en vue de la commercialisation sous la dénomination poêles étanches à granulés De Dietrich Thermique, CHAPPEE et Oertli, que le procédé Poêles étanches à granulés AVALON-2,
- de la société BDR Thermea France, de ne distribuer, sous la dénomination poêles étanches à granulés Rondalis-2 (De Dietrich Thermique), Tondo (CHAPPEE) et OMPA (Oertli), que le procédé poêles étanches à granulés AVALON-2, fourni par la société CMG S.p.A,

le Groupe Spécialisé n° 14.2 formule, concernant les poêles étanches à granulés Rondalis-2 (De Dietrich Thermique), Tondo (CHAPPEE) et OMPA (Oertli), le même Avis que celui formulé sous le n° 14.2/15-2130_V5 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Le tableau 1 fournit la liste de correspondance entre les poêles Rondalis-2 (De Dietrich Thermique), Tondo (CHAPPEE) et OMPA (Oertli) et les poêles AVALON-2 (corps de chauffe avec l'habillage associé).

Les poêles étanches à granulés Rondalis-2 (De Dietrich Thermique), Tondo (CHAPPEE) et OMPA (Oertli) font l'objet de déclarations de performances (DoP) établies par le fabricant. Les numéros de ces DoP sont indiqués dans le tableau 1.

Ce Document Technique d'Application sera rendu caduc par dénonciation de l'une des parties.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 14.2
Le Président*

Tableau 1- Correspondance entre les poêles CMG et les poêles De Dietrich Thermique, CHAPPEE et Oertli

Société	CMG	BDR thermea France		
		De Dietrich Thermique	CHAPPEE	Oertli
Marque commerciale	CMG			
Nom commercial de la gamme de poêles	AVALON-2	Rondalis-2	Tondo	OMPA
Nom du corps de chauffe N° DOP	AVALON-2 6	MPA 6	CMPA 6	OMPA 6
	0361C-RPC-23/09/2017,	0403D-RPC-09/03/2018	0429P-RPC-29/01/2019	0405T-RPC-09/03/2018
	AVALON-2 9	MPA 9	CMPA 9	OMPA 9
	0362C-RPC-23/09/2017	0404D-RPC-09/03/2018	0430P-RPC-29/01/2019	0406T-RPC-09/03/2018
Modèles de poêle étanche à granulés (corps de chauffe avec habillage associé)	AVALON-2 6 + RNO	PPA 6 RNO	CPPA 6 RNO	OPPA 6 RNO
	AVALON-2 6 + RNB	PPA 6 RNB	CPPA 6 RNB	OPPA 6 RNB
	AVALON-2 6 + RC BA	PPA 6 RC-BA	CPPA 6 RC-BA	OPPA 6 RC-BA
	AVALON-2 6 + RC NO	PPA 6 RC-NO	CPPA 6 RC-NO	OPPA 6 RC-NO
	AVALON-2 6 + RC RO	PPA 6 RC-RO	CPPA 6 RC-RO	OPPA 6 RC-RO
	AVALON-2 9 + RNO	PPA 9 RNO	CPPA 9 RNO	OPPA 9 RNO
	AVALON-2 9 + RNB	PPA 9 RNB	CPPA 9 RNB	OPPA 9 RNB
	AVALON-2 9 + RC BA	PPA 9 RC-BA	CPPA 9 RC-BA	OPPA 9 RC-BA
	AVALON-2 9 + RC NO	PPA 9 RC-NO	CPPA 9 RC-NO	OPPA 9 RC-NO
	AVALON-2 9 + RC RO	PPA 9 RC-RO	CPPA 9 RC-RO	OPPA 9 RC-RO

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **14.2/15-2130_V5**

Annule et remplace le Document Technique d'Application 14.2/15-2130_V4

*Poêle ou insert à granulés
de bois*
*Roomheater fired by wood
pellets*

Poêles étanches à granulés ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2

relevant de la norme

NF EN 14785

Titulaire : Société CMG (Caminetti Montegrappa S.p.A. con Socio Unico)
Via Annibale da Bassano, 7/9
IT-36020 POVE DEL GRAPPA
Tél. : +39.0424.800.500
Fax : +39.0424.800.590
Internet : <http://www.cmgeurope.net>
E-mail : info@cmgeurope.net

Distributeurs : Société INVICTA GROUP
Zone Industrielle – Lieu-Dit « La Gravette »
FR-08350 DONCHERY
Tél. : +33 (0)3 24 27 71 71
Fax : +33 (0)3 24 26 62 42
Internet : www.invicta.fr
E-mail : accueil@invicta-group.fr

Société CMG (Caminetti Montegrappa S.p.A con Socio Unico)
Via Annibale da Bassano, 7/9
IT-36020 POVE DEL GRAPPA

Groupe Spécialisé n° 14.2
Equipements / Installations de combustion

Publié le 23 mai 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques
d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 14.2 « Equipements / Installations de combustion » de la commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 28 mars 2019, les poêles étanches à granulés ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 présentés par la société CMG S.p.A. Il a formulé sur ce procédé le Document Technique d'Application ci-après, qui annule et remplace le Document Technique d'Application 14.2/15-2130_V4. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France européenne et Départements d'Outre-Mer (DOM). Il est attaché au Cahier des Prescriptions Techniques communes suivant : e-cahier du CSTB n° 3708 V2, approuvé par le Groupe Spécialisé n° 14.2 le 30 mars 2016.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Les poêles étanches à granulés de bois visés dans ce dossier sont constitués des corps de chauffe ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 complétés d'habillages. Ce sont des poêles automatiques à granulés de bois naturel, à circuit de combustion étanche.

Les caractéristiques des différents modèles de corps de chauffe et la liste des habillages possibles sont présentées dans les tableaux 3 à 8 du Dossier Technique du demandeur.

La diffusion de la chaleur est assurée par convection forcée et par rayonnement.

Note : les systèmes de distribution d'air chaud éventuellement associés à ces poêles étanches à granulés ne font pas l'objet du présent Document Technique d'Application.

Un système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion spécialement conçu pour le raccordement de poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche et sous Document Technique d'Application doit être utilisé. Il permet de s'assurer de conditions adéquates pour l'alimentation en air comburant et l'évacuation des produits de combustion.

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont installés en configuration étanche : chaque appareil prélève l'air comburant directement à l'extérieur par un conduit d'amenée d'air et est raccordé à un conduit d'évacuation des produits de combustion.

Note : le présent Document Technique d'Application ne vise pas les cas où :

- L'appareil à combustion prélève l'air comburant dans le local où il est situé ;
- L'appareil, muni d'un buselot d'air, est raccordé directement en air comburant, mais n'est pas raccordé à un système d'évacuation des produits de combustion titulaire d'un DTA pour une « installation étanche » selon la définition indiquée au § 1. du Cahier des Prescriptions Techniques communes n°3708 V2.

Dans ces deux cas, il convient d'appliquer les dispositions du NF DTU 24.1 P1.

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont prévus pour être installés dans l'habitat individuel isolé, jumelé ou groupé en bande.

Ils peuvent être mis en œuvre avec des conduits et terminaux concentriques ou séparés, conformément au Dossier Technique, en respectant les prescriptions figurant dans le Document Technique d'Application relatif au système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, ainsi que celles figurant dans le Cahier des Prescriptions Techniques communes n° 3708 V2. En cas de prescriptions divergentes entre ces textes, les exigences du présent Document Technique d'Application prévalent.

Note : la définition des zones d'implantation du terminal, ainsi que les prescriptions spécifiques de conception et de mise en œuvre du système d'évacuation des produits de combustion en fonction de la position du terminal sont précisées dans le Cahier des Prescriptions Techniques communes n° 3708 V2.

1.2 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 font l'objet des déclarations de performances établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14785 : 2006. Les produits conformes à ces déclarations de performances sont identifiés par le marquage CE.

Note : La norme NF EN 14785 ne traite pas de l'étanchéité des appareils, ni du fonctionnement des appareils lorsqu'ils sont installés en configuration étanche.

1.3 Identification

Les produits mis sur le marché portent une plaque signalétique avec le marquage CE accompagné des informations visées par l'annexe ZA de la norme NF EN 14785 :

- Marque

- Nom du corps de chauffe
- Norme de référence
- Puissance du poêle
- Type de combustible
- Rendement énergétique
- Température des produits de combustion
- Taux de CO dans les fumées
- Distance minimum aux matériaux combustibles

Le numéro du Document Technique d'Application et le fait que le circuit de combustion du poêle soit étanche sont également précisés sur cette plaque signalétique.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Le domaine d'emploi du Cahier des Prescriptions Techniques communes n° 3708 V2 concernant :

- les appareils étanches à granulés de bois sous Avis Technique,
- et les systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, sous Avis Technique, raccordés à des appareils étanches à granulés de bois,

est complété par les dispositions suivantes particulières aux poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2.

2.11 Spécifications particulières liées aux combustibles

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 utilisent uniquement, comme combustible, des granulés de bois naturel à base de sciure (encore appelés pellets) certifiés de classe A1 selon la norme ISO 17225-2 (ENplus-A1, DIN Plus ou NF 444 de catégorie "NF Granulés Biocombustibles Bois Qualité Haute Performance"). Tout combustible biomasse autre que ces granulés de bois est interdit.

Ces dispositions doivent être précisées dans la notice d'installation, d'emploi et d'entretien de chaque poêle.

2.12 Spécifications particulières liées aux générateurs

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont conformes à la norme NF EN 14785. La température moyenne des produits de combustion en fonctionnement à puissance nominale est inférieure à 228 °C.

Pour ces poêles à circuit de combustion étanche, l'étanchéité par rapport à la pièce où est installé le poêle est assurée compte tenu des caractéristiques spécifiées au § 2.2 du Dossier Technique.

2.13 Spécifications particulières liées à l'utilisation

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 doivent être raccordés à un conduit individuel d'amenée d'air comburant et à un conduit individuel d'évacuation des produits de combustion, faisant l'objet d'un Document Technique d'Application et dont la désignation CE est compatible avec les caractéristiques du poêle.

Le domaine d'emploi du Document Technique d'Application vise les poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche.

L'évacuation des produits de combustion doit se faire par la sortie arrière de l'appareil, qui doit être raccordée à un té, situé en pied du conduit de fumée vertical, sauf pour le modèle BOREA 8 qui dispose d'une sortie verticale des fumées concentrique avec un té intégré à l'appareil.

2.2 Appréciation sur le système

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

D'une façon générale, les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 permettent la réalisation d'installations conformes à la réglementation.

Stabilité

La conception et les dispositions de mise en œuvre de ces poêles permettent d'assurer leur stabilité sans risque pour le reste de la construction, sous réserve du respect des règles de mise en œuvre du Dossier Technique.

Sécurité de fonctionnement

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 permettent une installation propre à assurer la sécurité des usagers sous réserve d'une utilisation normale du poêle conformément à la notice d'installation, d'emploi et d'entretien fournie par le titulaire et à sa plaque signalétique.

L'utilisation d'un poêle, en configuration étanche (donc avec une amenerie d'air comburant directe sur l'extérieur, par conduit), sous réserve du respect des prescriptions du Dossier Technique, constitue une amélioration sensible de la sécurité d'utilisation par rapport aux appareils non étanches quant au risque de refoulement de produits de combustion dans le logement.

Les configurations intégrant des terminaux horizontaux sont réservées aux constructions existantes de plus de 3 ans comme cela est considéré dans le Cahier des Prescriptions Techniques communes n°3708 V2 (pour les habitations neuves, et celles de moins de 3 ans, un terminal vertical doit être mis en place).

Les configurations intégrant des terminaux verticaux améliorent la diffusion des produits de combustion dans l'atmosphère.

Protection contre l'incendie

La mise en œuvre du poêle doit respecter les distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles qui figurent dans sa notice d'installation d'emploi et d'entretien et sur sa plaque signalétique.

La mise en œuvre du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion selon les dispositions prévues dans son Document Technique d'Application permet de respecter la réglementation visant le risque d'incendie.

Réglementation sismique

La mise en œuvre des poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 ne s'oppose pas au respect des exigences du décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 dans la mesure où aucune exigence n'est requise pour les équipements.

Données environnementales

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du système.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Réglementation acoustique

Les poêles ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 ne sont pas évalués dans le présent Document Technique d'Application en termes de niveau acoustique.

2.22 Durabilité - Entretien

Sous réserve du respect des dispositions prévues par le Cahier des Prescriptions Techniques, la durabilité des installations équipées de poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 peut être estimée équivalente à celle des ouvrages traditionnels de même nature et de même destination.

L'entretien ne pose pas de problème particulier et doit être réalisé conformément aux prescriptions du Dossier Technique.

2.23 Fabrication et contrôles de fabrication

La fabrication des poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 relève de techniques classiques.

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique établi par le demandeur.

2.24 Conception et mise en œuvre

Dans les limites d'emploi proposées, la gamme d'accessoires associée aux poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 permet une mise en œuvre dans les cas courants d'installations équipées de ces

poêles par des entreprises formées pour ces travaux selon le § 7 du Dossier Technique.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Caractéristiques des produits

Les caractéristiques des produits doivent être conformes à celles données dans le Dossier Technique.

2.32 Contrôles

Les contrôles de fabrication prévus dans le Dossier Technique doivent être réalisés par le titulaire.

2.33 Conception et dimensionnement

La conception de l'installation des poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 doit respecter les prescriptions du Dossier Technique ainsi que celles du Document Technique d'Application du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, notamment en ce qui concerne le choix du poêle et la section des conduits d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion.

Le dimensionnement de l'installation du poêle avec le système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion sera déterminé suivant la norme de calcul NF EN 13384-1 en respectant les dispositions spécifiques décrites dans le Dossier Technique.

Dans le cas où le dimensionnement est réalisé en ambiance humide (W) au nominal, une évacuation des condensats doit être mise en place, sauf pour le modèle BOREA 8 qui dispose d'une sortie verticale des fumées avec un té intégré à l'appareil.

2.34 Mise en œuvre

La mise en œuvre des poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 doit être réalisée par une entreprise formée, conformément aux prescriptions du Dossier Technique.

Le poêle doit être installé à une distance minimale des matériaux combustibles conforme aux dispositions figurant dans sa notice d'installation, d'emploi et d'entretien et sur sa plaque signalétique.

L'évacuation des produits de combustion doit se faire par la sortie arrière de l'appareil, qui doit être raccordée à un té, situé en pied du conduit de fumée vertical, sauf pour le modèle BOREA 8 qui dispose d'une sortie verticale des fumées avec un té intégré à l'appareil.

La mise en œuvre du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion doit respecter les dispositions prévues dans le Document Technique d'Application correspondant.

L'installateur doit respecter la notice d'installation, d'emploi et d'entretien de l'appareil et informer l'utilisateur sur la nature du combustible à utiliser.

2.35 Entretien

L'entretien et le ramonage doivent être réalisés selon les dispositions spécifiques indiquées au Dossier Technique.

Pour le modèle BOREA 8, les joints des pièces démontées au cours de ces actions d'entretien doivent être vérifiés et remplacés si détériorés.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 2.1) est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 30 novembre 2020

*Pour le Groupe Spécialisé n° 14.2
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Ce Document Technique d'Application est une révision partielle du Document Technique d'Application 14.2/15-2130_V4, se présentant sous la forme d'une version consolidée. Cette version consolidée intègre de nouveaux habillages pour le corps de chauffe AVALON-2, pour la marque CMG.

Lorsqu'une distribution d'air chaud est réalisée à partir d'un poêle, objet du présent Document Technique d'Application, le Groupe Spécialisé n° 14.2 rappelle que les conditions de mise en œuvre de cette distribution d'air chaud ne sont pas visées dans le présent Document Technique d'Application.

L'installation de poêles à granulés de bois en configuration étanche (avec prise d'air comburant à l'extérieur par conduit) est considérée comme non traditionnelle et relève de la procédure de Document Technique d'Application. La conception des systèmes d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion doit respecter les dispositions des Documents Techniques d'Application correspondants.

Dans l'attente de l'intégration du critère d'étanchéité dans le marquage CE, les appareils à granulés de bois sont considérés étanches s'ils respectent un débit de fuite mesuré sous 50 Pa inférieur à :

- 0,25 m³/h par kilowatt (kW) de débit calorifique pour les appareils présentant un débit calorifique inférieur ou égal à 12 kW,
- 3 m³/h pour les appareils présentant un débit calorifique supérieur à 12 kW.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 14.2

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

Les poêles étanches à granulés de bois visés dans ce dossier sont constitués des corps de chauffe ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 complétés d'habillages. Ce sont des poêles automatiques à granulés de bois naturel, à circuit de combustion étanche.

Les caractéristiques des différents modèles de corps de chauffe et la liste des habillages possibles sont présentées dans les tableaux 3 à 8.

La diffusion de la chaleur est assurée par convection forcée et par rayonnement.

Note : les systèmes de distribution d'air chaud éventuellement associés à ces poêles étanches à granulés ne font pas l'objet du présent Document Technique d'Application.

Un système d'amenée d'air comburant et d'évacuation de produits de combustion conçu pour le raccordement de poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche et sous Document Technique d'Application doit être utilisé, ce qui permet de s'assurer de conditions adéquates pour l'alimentation en air comburant et l'évacuation des produits de combustion.

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont installés en configuration étanche, chaque appareil prélève l'air comburant directement à l'extérieur par un conduit d'amenée d'air et est raccordé à un conduit d'évacuation des produits de combustion.

Note : Le présent Document Technique d'Application ne vise pas les cas où :

- L'appareil à combustion prélève l'air comburant dans le local où il est situé ;
- L'appareil, muni d'un buselot d'air, est raccordé directement en air comburant, mais n'est pas raccordé à un système d'évacuation des produits de combustion titulaire d'un DTA pour une « installation étanche » selon la définition indiquée au § 1. du Cahier des Prescriptions Techniques communes n°3708 V2.

Dans ces deux cas, il convient d'appliquer les dispositions du NF DTU 24.1 P1.

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont prévus pour être installés dans l'habitat individuel isolé, jumelé ou groupé en bande.

Ils peuvent être mis en œuvre dans les configurations indiquées dans le tableau 1, avec des conduits et terminaux concentriques ou séparés, en respectant les prescriptions figurant dans le Document Technique d'Application relatif au système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, ainsi que celles figurant dans le Cahier des Prescriptions Techniques communes n° 3708 V2. En cas de prescriptions divergentes entre ces textes, les exigences du présent Document Technique d'Application prévalent.

Note : la définition des zones d'implantation du terminal, ainsi que les prescriptions spécifiques de conception et de mise en œuvre du système d'évacuation des produits de combustion en fonction de la position du terminal sont précisées dans le Cahier des Prescriptions Techniques communes n° 3708 V2.

Les configurations intégrant des terminaux horizontaux sont réservées aux constructions existantes de plus de 3 ans comme cela est considéré dans le Cahier des Prescriptions Techniques communes n°3708 V2 (pour les habitations neuves, et celles de moins de 3 ans, un terminal vertical doit être mis en place).

2. Poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2

2.1 Généralités

Un poêle complet est constitué d'un corps de chauffe ATLANTIS, LXE, BOREA 8 ou AVALON-2 et d'un habillage. Les corps de chauffe ne sont jamais vendus ni installés seuls.

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont des appareils automatiques utilisant exclusivement des granulés de bois naturel comme combustible et comportant un circuit de combustion étanche. Leurs principaux organes sont représentés en figures 1 à 4.

Les gammes ATLANTIS et LXE sont identiques sauf en ce qui concerne le panneau de commande : inclinable pour ATLANTIS et fixe pour LXE.

Le corps de chauffe BOREA 8 est contrôlé par un panneau de commande tactile fixe.

La gamme AVALON-2 est contrôlée par une radiocommande avec tableau de secours situé à l'arrière des appareils, sauf pour le modèle NOLA ETANCHE, qui est contrôlé par un tableau de commande fixe.

Leurs principaux composants et caractéristiques sont les suivants :

- Un réservoir intégré qui constitue la réserve de granulés.
- Une vis d'alimentation de type vis sans fin prélève les granulés en fond de réservoir et alimente le brûleur de la chambre de combustion par gravité au travers d'une goulotte, celle-ci créant une rupture dans la chaîne d'alimentation en combustible pour une sécurité anti-retour de feu vers le réservoir.
- Une bougie d'allumage est intégrée dans un conduit d'amenée d'air à proximité du brûleur.
- Le granulé est brûlé dans le brûleur puis réduit en cendres qui tombent dans le cendrier.
- L'amenée d'air comburant est assisté par un ventilateur d'extraction situé en aval de la chambre de combustion. L'air comburant est prélevé à l'extérieur, via un conduit d'alimentation raccordé sur un buselot, situé à l'arrière du poêle.
- Un nettoyage de la face interne de la vitre est assuré par un rideau d'air canalisé à partir de la prise d'amenée d'air comburant.
- Les produits de combustion sont rejetés dans le conduit d'évacuation des produits de combustion.
- Un ventilateur assure la diffusion de l'air de convection qui est propulsé hors du poêle en partie frontale pour le poêle BOREA 8 et AVALON-2, ou, dans les cas des poêles ATLANTIS et LXE, canalisé dans deux conduits raccordés sur l'arrière du poêle (clapets orientables).
- Chaque poêle est équipé de plusieurs sondes dont une sonde de température des fumées, et une sonde d'ambiance (qui peut être remplacée par la sonde intégrée dans la radiocommande).
- L'ensemble est piloté par une carte électronique de manière à assurer la combustion la plus performante en fonction de la demande de chaleur. Le fonctionnement du poêle vise à délivrer exactement la quantité de combustible nécessaire et suffisante en adaptant le volume d'air requis pour obtenir une combustion optimisée. Pour cela, un système automatique de réglage de la combustion KCC (Kit Contrôle de la Combustion) régule l'alimentation en granulés et la vitesse de l'extracteur des fumées.

La sécurité du poêle est assurée par :

- Un pressostat de sécurité connecté à la sortie de l'extracteur de fumée. Il réagit à une surpression en cas de résistance à l'évacuation. En cas de conduit de fumée partiellement ou totalement bouché, le pressostat arrête l'alimentation des granulés, le poêle se met en arrêt, et affiche un message d'erreur : « Pressostat ».
- La sonde de température des fumées évoquée ci-avant et un capteur de température ("thermostat de sécurité") situé sur la paroi arrière de la chambre de combustion juste avant la paroi du réservoir de granulés. En cas de température trop élevée, le poêle coupe l'alimentation des granulés, se met en arrêt, et affiche un message d'erreur : « Thermostat » ou « Sec. therm ».
- La détection d'ouverture de la porte du foyer et du couvercle de réservoir de granulés :
 - Pour les corps de chauffe ATLANTIS et LXE, deux capteurs d'ouverture, l'un pour la porte du poêle, l'autre pour le couvercle du réservoir, coupent l'alimentation des granulés. Le poêle se met alors en arrêt, et affiche le message d'erreur respectif : « Porte » et « Couvercle ».
 - Pour les corps de chauffe BOREA 8 et AVALON-2, le pressostat de sécurité réglé de façon à réagir à un manque de dépression dans la chambre de combustion permet de détecter l'ouverture de la porte du foyer ou du couvercle du réservoir de granulés.

Les habillages des poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 ou AVALON-2 sont constitués des éléments décoratifs (panneaux latéraux, dessus, éléments fixes de façade) et de la porte (voir exemple en figure 4), caractérisés par :

- Un système modulaire qui s'adapte sur le corps de chauffe sans modification de ce dernier,
- Les portes avec double vitrage dont la vitre intérieure a les mêmes dimensions que les modèles à simple vitrage,
- une homologation de ces habillages attestée par un laboratoire notifié qui les a considérés comme ne remettant pas en cause le marquage CE en général, et les performances et la sécurité en particulier.

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 répondent aux exigences du Règlement Produits de la Construction, de la directive basse tension pour la sécurité électrique et de la directive CEM pour la

compatibilité électromagnétique. Ils sont conformes à la norme NF EN 14785, ont été testés dans un laboratoire notifié pour obtenir leur marquage CE et font l'objet de déclarations de performances (DoP) établies par le fabricant, comme précisé au § 3.4.

Les performances et caractéristiques générales de fonctionnement des poêles ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont données dans le tableau 3.

2.2 Etanchéité des poêles

Le débit de fuite des poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2, mesuré sous 50 Pa, est inférieur à :

- 0,25 m³/h par kilowatt (kW) de débit calorifique pour les appareils présentant un débit calorifique inférieur ou égal à 12 kW,
- 3 m³/h pour les appareils présentant un débit calorifique supérieur à 12 kW.

Les poêles sont conformes à l'exigence d'étanchéité de la norme NF EN 613 "Appareils de chauffage indépendants à convection utilisant les combustibles gazeux" retenue dans l'attente de la publication d'une norme spécifique relative aux poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche.

2.3 Combustible

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont prévus pour brûler des granulés de bois naturel à base de sciure (encore appelés "pellets") certifiés de classe A1 selon la norme ISO 17225-2 (EN plus-A1, DIN Plus ou NF 444 de catégorie "NF Granulés Biocombustibles Bois Qualité Haute Performance"). Tout combustible biomasse autre que ces granulés de bois est interdit.

Des ajustements de réglages de combustion sont possibles sur l'appareil pour s'adapter aux variations de caractéristiques des combustibles dans leur plage de tolérance autorisée dans le référentiel de certification.

Chez l'utilisateur, le combustible granulé doit être entreposé dans un endroit sec à l'abri de l'humidité.

De plus, à chaque fin de saison de chauffe, le réservoir de stockage dans le poêle doit être vidé et nettoyé. Du combustible neuf doit être introduit dans le poêle pour le redémarrage en début de saison de chauffe.

3. Fabrication, contrôles, marquage, DoP et notice

3.1 Fabrication

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont conçus, fabriqués et assemblés par CMG S.p.A. sur le site de Pove del Grappa (Italie). Les différents constituants sont fabriqués en sous-traitance.

Les constituants électriques et électroniques sont développés et dimensionnés spécifiquement pour ces appareils. Ils sont fabriqués en sous-traitance.

3.2 Contrôles

3.2.1 Matières premières et composants

Les matières premières utilisées pour la fabrication sont principalement la fonte, l'acier, le verre, l'acier inoxydable, l'acier galvanisé et la céramique.

Les constituants électroniques et électriques sont vérifiés en contrôle d'entrée par prélèvement et sont testés fonctionnellement et unitairement lors du contrôle final sur produit fini (chaîne de montage).

3.2.2 Produits finis

Les contrôles de production (FPC) sont réalisés selon les prescriptions de la norme NF EN 14785.

Les appareils sont contrôlés fonctionnellement et de façon unitaire pour l'étanchéité, et en fin de ligne d'assemblage avant emballage pour la sécurité électrique.

3.3 Marquage

Les produits mis sur le marché portent une plaque signalétique (cf. figures 5 et 6) avec le marquage CE accompagné des informations visées par l'annexe ZA de la norme NF EN 14785 :

- Marque
- Nom du corps de chauffe
- Norme de référence
- Puissance du poêle
- Type de combustible
- Rendement énergétique
- Température des produits de combustion
- Taux de CO dans les fumées à une teneur de 13 % d'oxygène
- Distances minimum par rapport aux matériaux combustibles

Le numéro du présent Document Technique d'Application et le fait que le circuit de combustion du poêle à granulés de bois soit étanche sont également précisés sur cette plaque signalétique.

Une étiquette supplémentaire est apposée à proximité de la plaque signalétique précisant le nom et le numéro de série de l'habillage (cf. figure 7).

3.4 Déclarations de Performances (DoP)

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 font l'objet de déclarations de performances (DoP).

Les numéros des déclarations de performances sont récapitulés dans le tableau 2.

3.5 Notice

Une notice d'installation, d'emploi et d'entretien de l'appareil est jointe à chaque appareil et décrit les caractéristiques, l'installation, les règles de sécurité, le fonctionnement, la mise en route et l'entretien de l'appareil.

La notice précise le type de combustible qui doit être utilisé : granulés de bois naturel à base de sciure (encore appelés "pellets") certifiés de classe A1 selon la norme ISO 17225-2 (ENplus-A1, DIN Plus ou NF 444 de catégorie "NF Granulés Biocombustibles Bois Qualité Haute Performance"). Tout combustible biomasse autre que ces granulés de bois est interdit.

Une autre notice décrit la mise en place de chaque habillage.

4. Dimensionnement et conception du système

4.1 Dimensionnement

Les conduits d'évacuation des produits de combustion associés sont des conduits conçus pour les poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche ; ils doivent être conformes à leur Document Technique d'Application spécifique.

Le dimensionnement de l'installation du poêle avec le système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion doit être déterminé suivant la norme de calcul NF EN 13384-1 et en respectant les dispositions décrites dans le Cahier des Prescriptions Techniques communes n° 3708 V2 et dans le paragraphe 4.2 ci-après.

Les caractéristiques suivantes du poêle (cf. tableau 3) doivent être utilisées :

- Puissance
- Rendement
- Taux de CO₂
- Débit massique des fumées
- Température moyenne des fumées
- Tirage minimal requis à la buse P_w

Le tableau 3 précise les valeurs maximales de P_B à respecter lors du dimensionnement de l'installation du poêle avec le système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion selon la norme de calcul NF EN 13384-1 (en plus du respect des autres critères de dimensionnement de cette norme).

4.2 Règles de conception générales

Les règles de conception générales doivent respecter les dispositions du Cahier des Prescriptions Techniques communes n° 3708 V2 concernant :

- Les appareils étanches à granulés de bois sous Avis Technique,
- Et les systèmes individuels d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion, sous Avis Technique, raccordés à des appareils étanches à granulés de bois.

De plus :

a) Local où est situé l'appareil

Il est interdit d'installer le poêle dans les salles d'eau, WC et chambres à coucher. Il est également interdit d'installer l'appareil dans un espace non ventilé.

b) Conduit d'amenée d'air comburant

La prise d'air comburant sur l'extérieur est réalisée selon l'une des configurations suivantes :

- En situation concentrique : par l'espace annulaire du conduit concentrique, de diamètre minimum 80/125 mm en respectant les préconisations du Document Technique d'Application relatif au système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion,
- En situation séparée : par un conduit raccordé sur l'extérieur, de diamètre minimum 80 mm, en respectant les préconisations du Document Technique d'Application relatif au système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion.

Dans le cas d'une prise d'air extérieure en configuration séparée, l'extrémité du terminal d'amenée d'air comburant doit être équipée d'un dispositif prévu pour empêcher la pénétration des oiseaux et des rongeurs, tout en conservant la section libre de passage d'air.

Note : lors de la réalisation d'une amenée d'air comburant l'installateur doit mettre en œuvre, dans la traversée de la paroi extérieure, un manchon préservant l'intégrité et l'étanchéité à l'air de la paroi traversée.

c) Conduit d'évacuation des produits de combustion

L'évacuation des produits de combustion est réalisée conformément aux prescriptions du Document Technique d'Application du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion dont le domaine d'emploi vise les poêles à granulés de bois à circuit de combustion étanche.

Le diamètre du conduit doit être supérieur ou égal au diamètre de la buse du poêle, c'est-à-dire 80 mm.

En configuration horizontale (terminal en zone 3), une longueur verticale minimale est imposée à l'intérieur de la pièce où se trouve l'appareil entre la buse de sortie du poêle et la traversée du mur. Elle doit être supérieure à 1,80 m sauf pour le modèle BOREA 8 pour laquelle elle doit être supérieure à 0,80 m.

d) Position des terminaux

Le Document Technique d'Application du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion et le Cahier des Prescriptions Techniques communes n° 3708 V2 donnent des prescriptions spécifiques de conception et de mise en œuvre des terminaux.

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont prévus pour fonctionner avec des terminaux dont le taux de recirculation moyen des fumées est inférieur ou égal à 10 %.

Note : Les terminaux décrits dans les Documents Techniques d'Application des systèmes d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion respectent ce taux de recirculation maximal, sauf dispositions spécifiques indiquées dans le Document Technique d'Application correspondant.

5. Mise en œuvre du système

5.1 Généralités

La mise en œuvre des poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 doit être effectuée conformément aux indications de la notice d'installation, d'emploi et d'entretien correspondante.

L'appareil doit être placé sur un plancher qui puisse le supporter.

Les distances minimales de sécurité du poêle par rapport aux matériaux combustibles présents dans les éléments de la construction (mur, plafond, sol) figurent dans la notice d'installation, d'emploi et d'entretien du poêle et sur la plaque signalétique (cf. figure 5 ou 6) et doivent être respectées.

Les distances de sécurité aux matériaux combustibles du conduit d'évacuation des produits de combustion doivent être respectées conformément à son Document Technique d'Application.

5.2 Raccordement du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion

Le raccordement du conduit d'amenée d'air comburant sur le poêle est effectué, si nécessaire, au moyen d'un adaptateur pour appareils étanches adapté au diamètre de la buse d'amenée d'air (soit 80 mm).

De même, le raccordement du conduit d'évacuation des produits de combustion est effectué, si nécessaire, au moyen d'un adaptateur pour appareils étanches adapté au diamètre de la buse d'évacuation des produits de combustion (soit 80 mm).

Pour le modèle BOREA 8, le raccordement du conduit concentrique d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion est effectué, si nécessaire, au moyen d'un adaptateur pour appareils étanches adapté au diamètre de la buse concentrique (soit 80/130 mm).

Ces adaptateurs sont fabriqués et commercialisés par le fabricant du système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion ou, si besoin, fournis par la société CMG. Le principe de raccordement (direct, ou au moyen d'un adaptateur) est validé par la société CMG.

Le système d'amenée d'air comburant et d'évacuation des produits de combustion est installé conformément aux prescriptions de son Document Technique d'Application.

6. Mise en service et entretien

Lors de la mise en service, l'installateur doit impérativement montrer au client le mode d'utilisation de l'appareil et effectuer avec lui un cycle de démarrage complet. Il doit expliquer les défaillances possibles et la manière d'y remédier en s'aidant de la notice d'installation, d'emploi et d'entretien.

L'installateur doit vérifier que les réglages sont adaptés à la configuration dans laquelle le poêle est mis en œuvre, et les adapter, si nécessaire.

L'installateur doit également informer l'utilisateur des opérations d'entretien en distinguant celles qu'il devra réaliser lui-même de celles qu'il devra confier à un prestataire qualifié. Ces opérations d'entretien de poêles à granulés, régulières, à réaliser par l'utilisateur ou périodiques, à réaliser par un prestataire qualifié, sont détaillées dans la notice d'installation, d'emploi et d'entretien de l'appareil.

L'entretien régulier de l'appareil comporte notamment les opérations suivantes :

- Le décrochage,
- Le nettoyage de la vitre,
- Le nettoyage de l'appareil.

L'entretien de l'installation et le ramonage doivent être conformes aux prescriptions de l'arrêté CO du 23/02/09 et du RSDT.

L'entretien et le ramonage du modèle BOREA 8 avec sortie verticale doit être effectué par démontage du panneau arrière de ce modèle pour accéder au té intégré à l'appareil. Les joints des pièces démontées au cours de ces actions d'entretien doivent être vérifiés et remplacés si détériorés.

7. Distribution et formation

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 du groupe CMG S.p.A. et leurs versions pour INVICTA et DEVILLE sont distribués en France par un réseau de revendeurs-installateurs.

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 sont distribués en France par les sociétés CMG S.p.A., et INVICTA Group. Les poêles étanches sous la marque DEVILLE sont distribués en France par la société INVICTA Group.

Le groupe CMG S.p.A n'autorise pas l'installation de ses poêles par les particuliers eux-mêmes.

Les poêles sont installés par ce réseau de revendeurs-installateurs, qui sont qualifiés et formés. Le groupe CMG S.p.A. assure la formation de l'ensemble de son réseau. Les revendeurs-installateurs qui débutent une collaboration avec le groupe CMG S.p.A. suivent une formation d'abord technique et commerciale, et ensuite exclusivement technique relative à l'installation, au fonctionnement, au réglage, à la maintenance et au dépannage.

Chaque fois que nécessaire, une actualisation de la formation et de la documentation est effectuée.

Les entreprises qui installent ces poêles doivent disposer d'un niveau de compétence professionnelle conforme à l'annexe IV de la directive 2009/28/CE.

B. Résultats expérimentaux

Les essais suivants ont été réalisés sur les corps de chauffe :

- Essais de marquage CE selon la norme NF EN 14785 : 2006 (notamment respect des exigences de la norme en matière de rendement et de rejets CO) et reportés dans :
 - le rapport initial n° K 868 2012 T1 (pour le corps de chauffe LXE) et l'extension n° K 873 2012 Z1 (pour le corps de chauffe ATLANTIS) du 04/02/2013 réalisés par le TUV Rheinland Energie und Umwelt GmbH (Allemagne),
 - le rapport initial n° CS17-0012193-01 (pour le corps de chauffe AVALON-2 en 6 et 9 kW) du 22 septembre 2017 réalisé par IMQ (Italie),
 - le rapport n°CS16-0002393-04 du 25 août 2016 réalisé par le IMQ primacontrol (Italie) concernant la validation des habillages RUBIA, NEMESIA, NYSSA, DROSER et LILIUM pour la marque INVICTA et des habillages CALAO, PIRANGA, GUIRACA, TANGARA, NANDOU, SIRLI et ROSELIN pour la marque DEVILLE avec le corps de chauffe ATLANTIS,
 - le rapport n°CS17-0016287-01 du 29 septembre 2017 réalisé par IMQ (Italie) concernant la validation des habillages ARENGA, OLEA, CEDRUS, RUBIA, NEMESIA et DROSER pour la marque INVICTA et des habillages CALAO, PIRANGA, TANGARA, GIURACA, ROSELIN et NANDOU pour la marque DEVILLE avec les corps de chauffe AVALON-2 en 6 et 9 kW,
 - les rapports n°CS18-0023030-01 et n°CS18-0023030-02 du 8 mars 2018 et n°CS18-0031192-01 du 28 janvier 2019, réalisés par IMQ (Italie) concernant la validation des modèles RNO, RNB, RC-BA, RC-NO et RC-RO avec les corps de chauffe AVALON-2 en 6 et 9 kW
 - le rapport n°CS17-0016287-01 du 29 septembre 2017 réalisé par IMQ (Italie) concernant la validation du modèle NOLA ETANCHE 8 avec le corps de chauffe AVALON-2 en 8 kW.
 - le rapport n°CS17-0019585-01 du 17 mai 2018 réalisé par IMQ (Italie) concernant la validation du corps de chauffe BOREA 8 en 8 kW

- Essais d'étanchéité à 50 Pa reportés dans le rapport d'essais n°CS17-0012193-01 du 22/09/2017 réalisé par IMQ (Italie) pour le corps de chauffe AVALON-2 en 9 kW.
- Essais d'étanchéité à 50 Pa reportés dans le rapport n°CS17-0019585-01 du 17 mai 2018 réalisé par IMQ (Italie) concernant la validation du corps de chauffe BOREA 8 en 8 kW.
- Essais d'étanchéité et de fonctionnement pour les différentes conditions d'évacuation des produits de combustion et reportés dans le rapport d'essais n° 1518 du 17/07/2013 réalisé par le CERIC (France) pour les corps de chauffe ATLANTIS et LXE (sur la base d'un conduit 80/130 pour les essais en situation concentrique).
- Essais de fonctionnement pour les différentes conditions d'évacuation des produits de combustion et reportés dans le rapport d'essais n° P11517-V1 du 06/11/2017 réalisé par ISOTIP-JONCOUX (France) pour le corps de chauffe AVALON-2 (sur la base des conduits APOLLO PELLETS en diamètre 80/125 et OCTANS en diamètre 80/200 pour les essais en situation concentrique).
- Essais de fonctionnement pour les différentes conditions d'évacuation des produits de combustion et reportés dans le rapport d'essais n° P14318-V1 du 27/09/2018 réalisé par ISOTIP-JONCOUX (France) pour le corps de chauffe BOREA 8 (sur la base des conduits APOLLO PELLETS en diamètre 80/125 et OCTANS en diamètre 80/200 pour les essais en situation concentrique).

C. Références

C1. Données environnementales ¹

Les poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 et leurs habillages ne font pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Ils ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

En France, depuis avril 2013, le groupe CMG S.p.A. a commercialisé 8000 poêles ATLANTIS, LXE, et depuis septembre 2017, quelques dizaines de poêles AVALON-2. Le poêle BOREA 8 est commercialisé depuis septembre 2018.

¹ Non examinées par le groupe spécialisé dans le cadre de ce DTA

Tableaux et figures du Dossier Technique

Tableau 1 – Configurations d'installation des poêles étanches ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2

Configurations d'installation du terminal ⁽¹⁾		Configurations des systèmes EVAPDC ⁽²⁾	Corps de chauffe concernés avec type de sortie associée
Terminal concentrique	Horizontale Zone 3	- Conduit système concentrique (AAC + EVAPDC) - Terminal concentrique horizontal	ATLANTIS, LXE et AVALON-2 avec sortie arrière. BOREA 8 avec sortie dessus : buse concentrique.
	Verticale Zone 1 ou Zone 2	- Conduit système concentrique (AAC + EVAPDC) - Terminal concentrique vertical	
	Verticale en rénovation Zone 1 ou Zone 2	- En raccordement : conduit concentrique (AAC + EVAPDC) - Tubage pour EVAPDC et espace annulaire pour AAC - Terminal concentrique vertical	
Terminaux séparés	Verticale Zone 1 ⁽³⁾ ou Zone 2 ⁽⁴⁾	- En raccordement : conduit SP, conduit CC ⁽⁵⁾ ou isolé CI - EVAPDC : CI ⁽⁶⁾ et terminal vertical - AAC : conduit et terminal façade	
	Verticale en rénovation Zone 1 ⁽³⁾ ou Zone 2 ⁽⁴⁾	- En raccordement EVAPDC : conduit SP - EVAPDC : tubage - AAC : conduit et terminal façade	

(1) Zone 1 : conduit dont la position du débouché répond à l'arrêté du 22/10/1969
Zone 2 : terminal en toiture, hors zone 1
Zone 3 : terminal en façade

(2) EVAPDC : évacuation des produits de combustion
AAC : amenée d'air comburant
SP : simple paroi, CC : conduit concentrique, CI : conduit isolé

(3) Les dispositions du NF DTU 24.1 sont applicables

(4) Uniquement hors zone de surpression selon la norme EN 13384-1

(5) AAC + EVAPDC raccordés à un CI d'EVAPDC situé à l'extérieur

(6) Les CI sont les seuls types de conduits autorisés en situation extérieure

Tableau 2a – Références des déclarations de performances

CMG S.p.A.		INVICTA		DEVILLE	
Corps de chauffe	n° DoPs	Corps de chauffe	n° DoPs	Corps de chauffe	n° DoPs
ATLANTIS – 6 Kw	0284C-RPC-13/09/2016	EC6	0287I-RPC-26/08/2016	HE6	0287V-RPC-26/08/2016
ATLANTIS – 9 kW	0285C-RPC-13/09/2016	EC9	0288I-RPC-26/08/2016	HE9	0288V-RPC-26/08/2016
ATLANTIS – 12 kW	0285C-RPC-13/09/2016	EC12	0289I-RPC-26/08/2016	HE12	0289V-RPC-26/08/2016
LXE – 6 kW	0152-RPC-11/06/2014	/	/	/	/
LXE – 9 kW	0153-RPC-11/06/2014	/	/	/	/
LXE – 12 Kw	0154-RPC-11/06/2014	/	/	/	/
AVALON-2 – 6 kW	0361C-RPC-23/09/2017	LPE6 (2)	0363I-RPC-30/09/2017	HB6 (2)	0363V-RPC-30/09/2017
AVALON-2 – 8 kW	/	NOLA ETANCHE	0364I-RPC-30/09/2017	/	/
AVALON-2 – 9 kW	0362C-RPC-23/09/2017	LPE9 (2)	0365I-RPC-30/09/2017	HB9 (2)	0364V-RPC-30/09/2017
BOREA 8	0397C-RPC-27/06/2018	/	/	/	/

Tableau 2b – Pour la marque CMG : références des déclarations de performances, des rapports de marquages CE et des rapports d'étanchéité

Corps de chauffe	n° DoPs	Rapport de marquage CE (numéro, date d'émission et laboratoire notifié)	Essais d'étanchéité
ATLANTIS – 6 kW	0284C-RPC-13/09/2016	n° K 868 2012 T1 (pour les modèles LXE) et l'extension n° K 873 2012 Z1 (pour le corps de chauffe ATLANTIS) du 04/02/2013 TUV Rheinland Energie und Umwelt GmbH (Allemagne)	n° 1518 du 17 juillet 2013 réalisé par le CERIC (France) pour les corps de chauffe ATLANTIS et LXE
ATLANTIS – 9 kW	0285C-RPC-13/09/2016		
ATLANTIS – 12 kW	0285C-RPC-13/09/2016		
LXE – 6 kW	0152-RPC-11/06/2014		
LXE – 9 kW	0153-RPC-11/06/2014		
LXE – 12 kW	0154-RPC-11/06/2014		
AVALON-2 – 6 kW	0361C-RPC-23/09/2017	n° CS17-0012193-01 du 22 septembre 2017 réalisé par IMQ (Italie)	n°CS17-0012193-01 du 22 septembre 2017 réalisé par IMQ (Italie)
AVALON-2 – 8 kW	/	n°CS17-0016287-01 du 29 septembre 2017 réalisé par IMQ (Italie)	
AVALON-2 – 9 kW	0362C-RPC-23/09/2017	n° CS17-0012193-01 du 22 septembre 2017 réalisé par IMQ (Italie)	
BOREA 8	0397C-RPC-27/06/2018	n°CS17-0019585-01 du 17 mai 2018 réalisé par IMQ (Italie)	n°CS17-0019585-01 du 17 mai 2018 réalisé par IMQ (Italie)

Tableau 3 – Caractéristiques des corps de chauffe ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2

Corps de chauffe	Puissance (kW)	Rendement (%)	Taux de CO		Taux de CO ₂ (%)	Débit massique des fumées (g/s)	Température moyenne des fumées (°C)	Tirage minimal requis à la buse "P _w " (Pa) ¹	Valeur maximale acceptable de "P _B " (Pa) ²
			(mg/Nm ³ à 13% O ₂)	(% à 13% O ₂)					
ATLANTIS 6 LXE 6³	Nominale : 6,0	≥ 85,0	≤ 250	≤ 0,02	6,76	6,6	138,7	0	18,4
ATLANTIS 9 LXE 9	Nominale : 9,2	≥ 85,0	≤ 250	≤ 0,02	8,78	8,0	180,2	0	18,4
ATLANTIS 12 LXE 12	Nominale : 12,4	≥ 85,0	≤ 250	≤ 0,02	10,1	9,8	227,3	0	18,4
Tous les corps de chauffe ci-dessus	Réduite : 2,6	≥ 80,0	≤ 750	≤ 0,06	4,83	3,9	91,9	0	18,4
AVALON-2 6	Nominale : 6,3	≥ 87,0	≤ 250	≤ 0,02	9,0	5,6	137	0	11,9
AVALON-2 9	Nominale : 9,1	≥ 87,0	≤ 200	≤ 0,02	10,2	7,3	186	0	16,5
AVALON -2 NOLA ETANCHE⁴	Nominale : 8,0	≥ 87,0	≤ 200	≤ 0,02	10,2	7,3	186	0	16,5
Les 3 corps de chauffe ci-dessus	Réduite : 3,1	≥ 90,0	≤ 550	≤ 0,06	6,2	3,8	85	0	9,8
BOREA 8	Nominale : 8,0	≥ 91,0	≤ 110	≤ 0,02	10,3	6,2	161	0	6
	Réduite : 3,2	≥ 91,0	≤ 300	≤ 0,06	5,5	4,5	98	0	4

¹ Tirage minimal (P_w) nécessaire au dimensionnement selon la norme EN 13384-1 garantissant le fonctionnement de l'appareil.

² Perte de charge de l'alimentation en air (P_B) maximale acceptable définie par le fabricant.

³ Les gammes ATLANTIS et LXE sont identiques sauf en ce qui concerne le panneau de commande : inclinable pour ATLANTIS et fixe pour LXE.

⁴ Le modèle NOLA ETANCHE est un poêle complet avec montage de l'habillage exécuté en usine sur la base d'un corps de chauffe AVALON-2 en 8 kW

Les valeurs des caractéristiques indiquées dans ce tableau ont été mesurées, avec un tirage de 12 Pa à puissance nominale et de 10 Pa en puissance réduite, conformément à la norme NF EN 14785.

Tableau 4 - Liste des habillages des corps de chauffe ATLANTIS, LXE, BOREA 8 et AVALON-2 pour la marque CMG

<i>Corps de chauffe</i>	<i>Habillages</i>
ATLANTIS et LXE	<p><i>CLASSIC XW, DUAL XW, STEEL XW, LINEA Pellet XW, ICONA XW, VIDEO XW, MONDE XW, ILE XW, TILE XW, IRON XW, VISUAL XW, COUNTRY XW, RAFALE XW, DIAMOND XW, LINEA GLASS XW, CAVE XW, PAD XW, CRUZ XW, DRUM XW et RING XW.</i></p> <p><i>TOP XW, ARKO RW, FILO XW, NOIR XW</i> <i>EXPO XW, EVOCA XW, ALPINA XW, TOUR XW, LUCE XW, LIFE XW, RONDE XW</i></p>
AVALON-2	<p><i>CLASSIC-2, DRUM-2, STEEL-2, HAN-2, MONDE-2, ILE-2, RAFALE-2, DRUM-2, RADIUS, GLOBUS</i></p> <p><i>RING EVO, COUNTRY EVO, ELLIPSE EVO, NOIR EVO, FILO EVO, TOP EVO</i></p> <p><i>EXPO EVO, EVOCA EVO, ALPINA EVO, TOUR EVO, LUCE EVO, RONDE EVO</i></p> <p><i>RNO, RNB, RC-BA, RC-NO et RC-RO</i></p>
BOREA 8	<p><i>ARMOR-2, CLASSIC-2, COCOON-2, DRUM-2, DUAL-2, GLOBUS, HAN-2, ICONA-2, ILE-2, MONDE-2, RADIUS, RAFALE-2, STEEL-2</i></p>

Tableau 4a – Description des habillages pour les corps de chauffe ATLANTIS et LXE

<i>Habillages pour ATLANTIS / LXE</i>	<i>PORTE FOYER</i>	<i>DESSUS</i>	<i>PARTIE FRONTALE</i>	<i>CÔTÉS</i>
<i>CLASSIC XW</i>	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>DUAL XW</i>	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>STEEL XW</i>	FONTE	ACIER	ACIER	ACIER
<i>LINEA Pellet XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>ICONA XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>VIDEO XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER
<i>MONDE XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>ILE XW</i>	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER
<i>TILE XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER
<i>IRON XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>VISUAL XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>COUNTRY XW</i>	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>RAFALE XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>DIAMOND XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>LINEA GLASS XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>CAVE XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>PAD XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>CRUZ XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>DRUM XW</i>	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>RING XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>TOP XW</i>	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>ARKO XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>FILO XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>NOIR XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>EXPO XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>EVOCA XW</i>	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>ALPINA XW</i>	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>TOUR XW</i>	ACIER	ACIER	CERAMIQUE	ACIER
<i>LUCE XW</i>	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>LIFE XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>RONDE XW</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER

Tableau 4b – Description des habillages pour le corps de chauffe BOREA 8

<i>Habillages pour BOREA 8</i>	<i>PORTE FOYER</i>	<i>DESSUS</i>	<i>PARTIE FRONTALE</i>	<i>CÔTÉS</i>
<i>ARMOR-2</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>CLASSIC-2</i>	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>COCOON-2</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>DRUM-2</i>	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER + CERAMIQUE
<i>DUAL-2</i>	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>GLOBUS</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>HAN-2</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
<i>ICONA-2</i>	ACIER-VERRE	ACIER	ACIER	ACIER
<i>ILE-2</i>	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER
<i>MONDE-2</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>RADIUS</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>RAFALE-2</i>	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
<i>STEEL-2</i>	FONTE	ACIER	ACIER	ACIER

Tableau 4c - Description des habillages pour les corps de chauffe AVALON-2

<i>Habillages pour AVALON-2</i>	<i>PORTE FOYER</i>	<i>DESSUS</i>	<i>PARTIE FRONTALE</i>	<i>CÔTÉS</i>
CLASSIC-2	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
DUAL-2	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
STEEL-2	FONTE	ACIER	ACIER	ACIER
HAN-2	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
MONDE-2	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
ILE-2	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER
RAFALE-2	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
DRUM-2	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER + CERAMIQUE
RADIUS	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
GLOBUS	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
RING EVO	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
COUNTRY EVO	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
ELLIPSE EVO	FONTE	ACIER	ACIER	ACIER
NOIR EVO	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
FILO EVO	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
TOP EVO	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
EXPO EVO	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
EVOCA EVO	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
ALPINA EVO	FONTE	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
TOUR EVO	ACIER	ACIER	CERAMIQUE	ACIER
LUCE EVO	ACIER	ACIER + CERAMIQUE	ACIER	ACIER + CERAMIQUE
RONDE EVO	ACIER	ACIER	ACIER	ACIER
RN RC	ACIER	Acier : versions RN Céramique : versions RC	ACIER	Acier : versions RN Céramique : versions RC

Tableau 5 – Correspondance entre les poêles CMG S.p.A. et INVICTA avec corps de chauffe ATLANTIS

CMG S.p.A.	INVICTA
<i>Habillage LINEA pellet XW + corps de chauffe ATLANTIS 6</i>	<i>ISATIS EC6</i>
<i>Habillage RING XW + corps de chauffe ATLANTIS 6</i>	<i>OLEA EC6</i>
<i>Habillage VISUAL XW + corps de chauffe ATLANTIS 6</i>	<i>CARYA EC6</i>
<i>Habillage COUNTRY XW + corps de chauffe ATLANTIS 6</i>	<i>CEDRUS EC6</i>
<i>Habillage NOIR XW + corps de chauffe ATLANTIS 6</i>	<i>RUBIA EC6</i>
<i>Habillage FILO XW + corps de chauffe ATLANTIS 6</i>	<i>NEMESIA EC6</i>
<i>Habillage ARKO XW + corps de chauffe ATLANTIS 6</i>	<i>NYSSA EC6</i>
<i>Habillage TOP XW + corps de chauffe ATLANTIS 6</i>	<i>DROSEREA EC6</i>
<i>Habillage TILE XW + corps de chauffe ATLANTIS 6</i>	<i>LILIUM EC6</i>
<i>Habillage LINEA pellet XW + corps de chauffe ATLANTIS 9</i>	<i>ISATIS EC9</i>
<i>Habillage RING XW + corps de chauffe ATLANTIS 9</i>	<i>OLEA EC9</i>
<i>Habillage VISUAL XW + corps de chauffe ATLANTIS 9</i>	<i>CARYA EC9</i>
<i>Habillage COUNTRY XW + corps de chauffe ATLANTIS 9</i>	<i>CEDRUS EC9</i>
<i>Habillage NOIR XW + corps de chauffe ATLANTIS 9</i>	<i>RUBIA EC9</i>
<i>Habillage FILO XW + corps de chauffe ATLANTIS 9</i>	<i>NEMESIA EC9</i>
<i>Habillage ARKO XW + corps de chauffe ATLANTIS 9</i>	<i>NYSSA EC9</i>
<i>Habillage TOP XW + corps de chauffe ATLANTIS 9</i>	<i>DROSEREA EC9</i>
<i>Habillage TILE XW + corps de chauffe ATLANTIS 9</i>	<i>LILIUM EC9</i>
<i>Habillage LINEA pellet XW + corps de chauffe ATLANTIS 12</i>	<i>ISATIS EC12</i>
<i>Habillage RING XW + corps de chauffe ATLANTIS 12</i>	<i>OLEA EC12</i>
<i>Habillage VISUAL XW + corps de chauffe ATLANTIS 12</i>	<i>CARYA EC12</i>
<i>Habillage COUNTRY XW + corps de chauffe ATLANTIS 12</i>	<i>CEDRUS EC12</i>
<i>Habillage NOIR XW + corps de chauffe ATLANTIS 12</i>	<i>RUBIA EC12</i>
<i>Habillage FILO XW + corps de chauffe ATLANTIS 12</i>	<i>NEMESIA EC12</i>
<i>Habillage ARKO XW + corps de chauffe ATLANTIS 12</i>	<i>NYSSA EC12</i>
<i>Habillage TOP XW + corps de chauffe ATLANTIS 12</i>	<i>DROSEREA EC12</i>
<i>Habillage TILE XW + corps de chauffe ATLANTIS 12</i>	<i>LILIUM EC12</i>

Tableau 6 – Correspondance entre les poêles CMG S.p.A. et INVICTA avec corps de chauffe AVALON-2

CMG S.p.A.	INVICTA
Habillage RING EVO + corps de chauffe AVALON-2 6	OLEA LPE6 (2)
Habillage COUNTRY EVO + corps de chauffe AVALON-2 6	CEDRUS LPE6 (2)
Habillage ELLIPSE EVO + corps de chauffe AVALON-2 6	ARENGA LPE6 (2)
Habillage NOIR EVO + corps de chauffe AVALON-2 6	RUBIA LPE6 (2)
Habillage FILO EVO + corps de chauffe AVALON-2 6	NEMESIA LPE6 (2)
Habillage TOP EVO + corps de chauffe AVALON-2 6	DROSER LPE6 (2)
Habillage RING EVO + corps de chauffe AVALON-2 9	OLEA LPE9 (2)
Habillage COUNTRY EVO + corps de chauffe AVALON-2 9	CEDRUS LPE9 (2)
Habillage ELLIPSE EVO + corps de chauffe AVALON-2 9	ARENGA LPE9 (2)
Habillage NOIR EVO + corps de chauffe AVALON-2 9	RUBIA LPE9 (2)
Habillage FILO EVO + corps de chauffe AVALON-2 9	NEMESIA LPE9 (2)
Habillage TOP EVO + corps de chauffe AVALON-2 9	DROSER LPE9 (2)

Tableau 7 – Correspondance entre les poêles CMG S.p.A. et DEVILLE avec corps de chauffe ATLANTIS

CMG S.p.A.	DEVILLE
Habillage EXPO XW + corps de chauffe ATLANTIS 6	CALAO HE6
Habillage EVOCA XW + corps de chauffe ATLANTIS 6	PIRANGA HE6
Habillage ALPINA XW + corps de chauffe ATLANTIS 6	GUIRACA HE6
Habillage TOUR XW + corps de chauffe ATLANTIS 6	TANGARA HE6
Habillage LUCE XW + corps de chauffe ATLANTIS 6	NANDOU HE6
Habillage LIFE XW + corps de chauffe ATLANTIS 6	SIRLI HE6
Habillage RONDE XW + corps de chauffe ATLANTIS 6	ROSELIN HE6
Habillage EXPO XW + corps de chauffe ATLANTIS 9	CALAO HE9
Habillage EVOCA XW + corps de chauffe ATLANTIS 9	PIRANGA HE9
Habillage ALPINA XW + corps de chauffe ATLANTIS 9	GUIRACA HE9
Habillage TOUR XW + corps de chauffe ATLANTIS 9	TANGARA HE9
Habillage LUCE XW + corps de chauffe ATLANTIS 9	NANDOU HE9
Habillage LIFE XW + corps de chauffe ATLANTIS 9	SIRLI HE9
Habillage RONDE XW + corps de chauffe ATLANTIS 9	ROSELIN HE9
Habillage EXPO XW + corps de chauffe ATLANTIS 12	CALAO HE12
Habillage EVOCA XW + corps de chauffe ATLANTIS 12	PIRANGA HE12
Habillage ALPINA XW + corps de chauffe ATLANTIS 12	GUIRACA HE12
Habillage TOUR XW + corps de chauffe ATLANTIS 12	TANGARA HE12
Habillage LUCE XW + corps de chauffe ATLANTIS 12	NANDOU HE12
Habillage LIFE XW + corps de chauffe ATLANTIS 12	SIRLI HE12
Habillage RONDE XW + corps de chauffe ATLANTIS 12	ROSELIN HE12

Tableau 8 – Correspondance entre les poêles CMG S.p.A. et DEVILLE avec corps de chauffe AVALON-2

CMG S.p.a.	DEVILLE
<i>Habillage EXPO EVO + corps de chauffe AVALON-2 6</i>	<i>CALAO HB6 (2)</i>
<i>Habillage EVOCA EVO + corps de chauffe AVALON-2 6</i>	<i>PIRANGA HB6 (2)</i>
<i>Habillage ALPINA EVO + corps de chauffe AVALON-2 6</i>	<i>GUIRACA HB6 (2)</i>
<i>Habillage TOUR EVO + corps de chauffe AVALON-2 6</i>	<i>TANGARA HB6 (2)</i>
<i>Habillage LUCE EVO + corps de chauffe AVALON-2 6</i>	<i>NANDOU HB6 (2)</i>
<i>Habillage RONDE EVO + corps de chauffe AVALON-2 6</i>	<i>ROSELIN HB6 (2)</i>
<i>Habillage EXPO EVO + corps de chauffe AVALON-2 9</i>	<i>CALAO HB9 (2)</i>
<i>Habillage EVOCA EVO + corps de chauffe AVALON-2 9</i>	<i>PIRANGA HB9 (2)</i>
<i>Habillage ALPINA EVO + corps de chauffe AVALON-2 9</i>	<i>GUIRACA HB9 (2)</i>
<i>Habillage TOUR EVO + corps de chauffe AVALON-2 9</i>	<i>TANGARA HB9 (2)</i>
<i>Habillage LUCE EVO + corps de chauffe AVALON-2 9</i>	<i>NANDOU HB9 (2)</i>
<i>Habillage RONDE EVO + corps de chauffe AVALON-2 9</i>	<i>ROSELIN HB9 (2)</i>

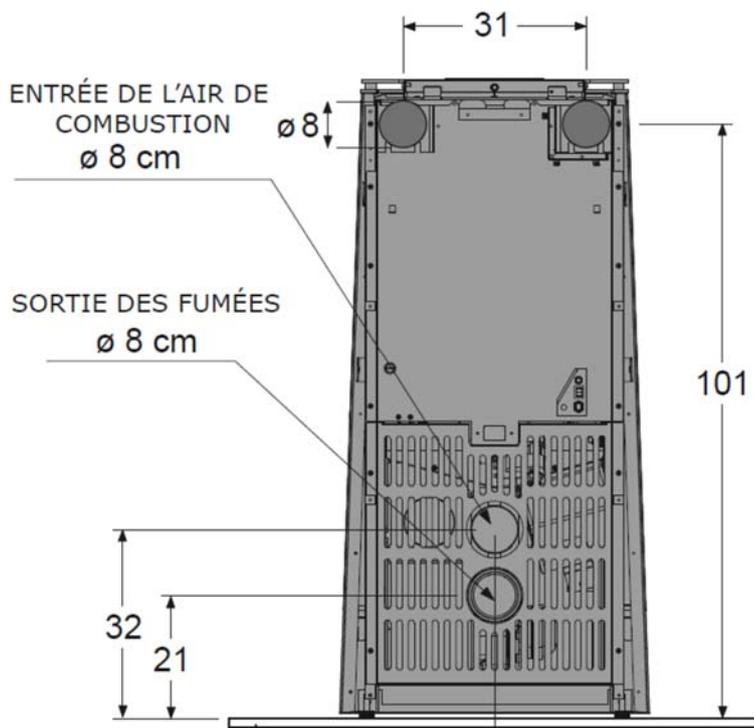
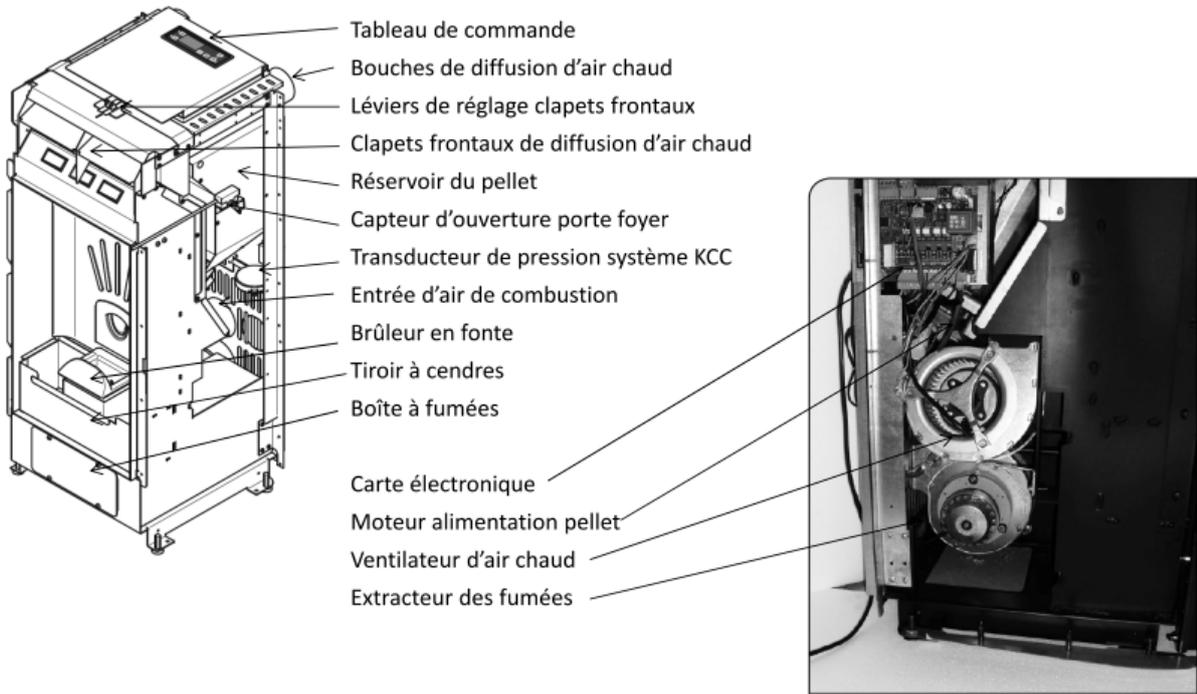


Figure 1 – Description d'un corps de chauffe ATLANTIS ou LXE.

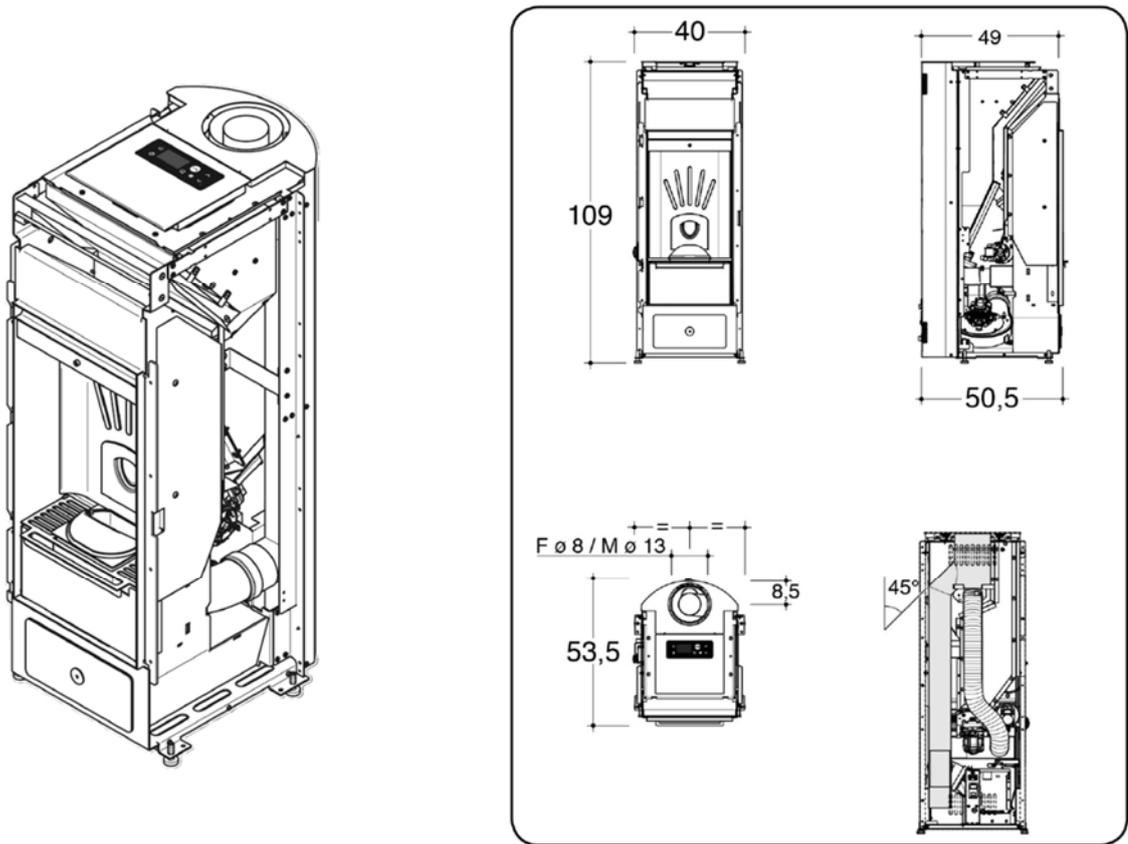
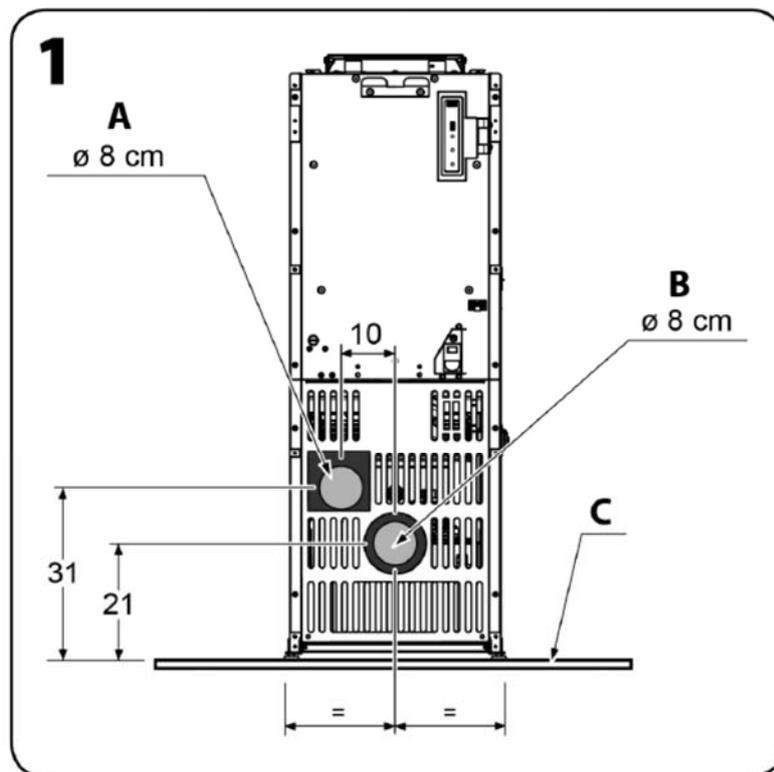
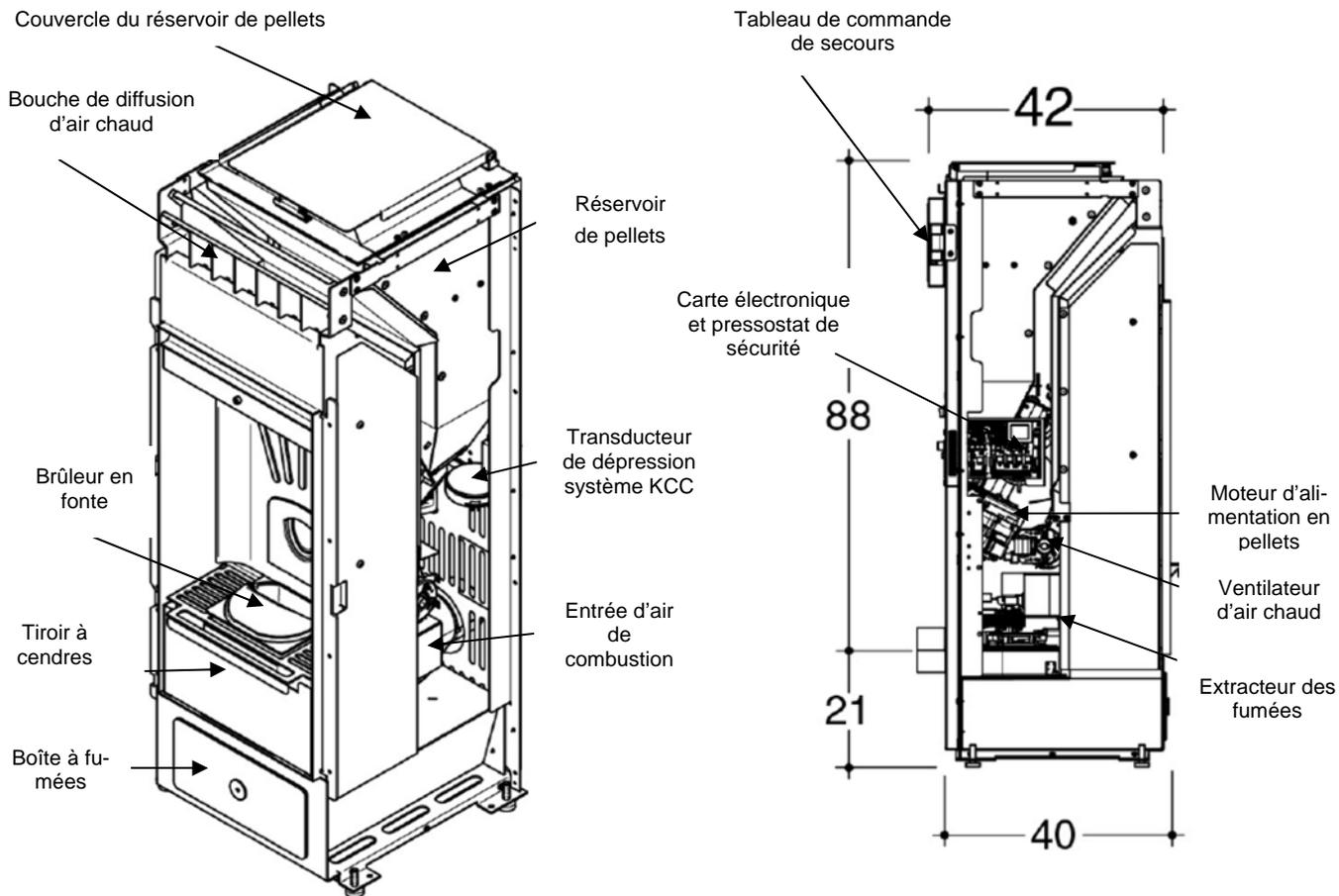


Figure 2 – Description d'un corps de chauffe BOREA 8



- A. Entrée air de combustion
- B. Sortie fumées
- C. Plaque optionnelle de protection du sol en matériau ignifuge

Figure 3 – Description d'un corps de chauffe AVALON-2

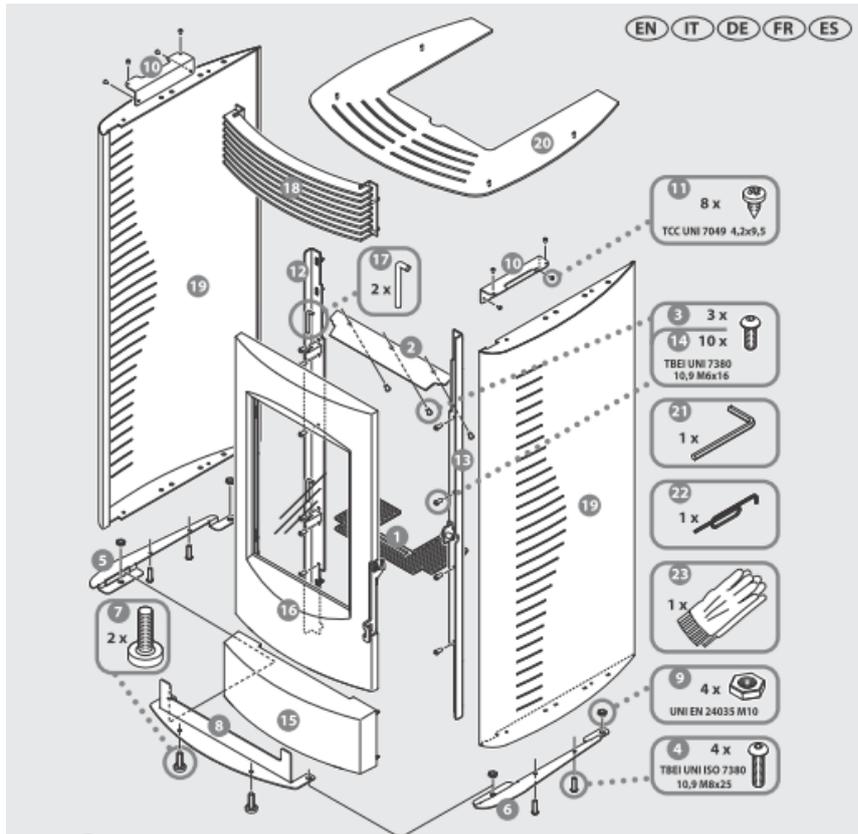


Figure 4 – Exemple de description d'un d'habillage "STEEL" pour corps de chauffe ATLANTIS ou LXE,

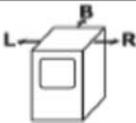


N° DOP: 0424C

N° DTA 14.2/15-2130_V3

I-36020
POVE DEL GR. (VI)
ITALYEN 14785:2006
Notified Laboratory: 0051

AVALON-2 9

N = P.T. Nominale / Nominal T.O. / NW Leistung / P.T. Nominale		
R = P.T. Minimale / Minimum T.O. / Min. Leistung / P.T. Ridotta		
Puissance Thermique Nominale / Thermal Output WL=Wärmeleistung / Potenza Termica	N 9,1 R 3,1	kW
P.T. utile transférée à l'air / useful T.O. to room WL an den Raum / P.T. utile resa all'aria	N - R -	kW
P.T. utile transférée à l'eau / useful T.O. to water WL an das Wasser / P.T. utile resa all'acqua	N - R -	kW
Emission CO (mesure à 13% O ₂) / CO emission (at 13% O ₂) CO Emission (bei 13% O ₂) / CO misurato (al 13% di O ₂)	N ≤ 0,02 R ≤ 0,06	%
Valeur moyenne poussières (à 13% O ₂) / Average dust content (at 13% O ₂) Mittlerer Staubgehalt (bei 13% O ₂) / Valore medio polveri (al 13% di O ₂)	N 22,5 R 29,2	mg/m ³
Température des fumées / Flue gas temperature Rauchgastemperatur / Temperatura fumi	N 186 R 84	C°
Rendement / Efficiency / Wirkungsgrad / Rendimento	N ≥ 87,0 R ≥ 90,0	%
Pression max. de l'eau admise en fonction Max. water pressure admitted during operation / maximaler Betriebsdruck Massima pressione idrica di esercizio ammessa	-	bar
Puissance électrique nominale / Nominal electrical output Elektrische Nennleistung / Potenza elettrica nominale	350	W
Tension nominale / Nominal voltage / Nennspannung / Tensione nominale	230	V
Fréquence nominale / Nominal frequency / Nennfrequenz / Frequenza nominale	50	Hz
Combustible / Fuel / Brennstoff / Combustibile	GRANULÉS DE BOIS / WOODPELLET HOLZPELLET / PELLETTI DI LEGNO	
Distance minimum des matériaux inflammables Minimum distance from inflammable materials Mindestabstand zu brennbaren Materialien Distanza minima da materiali infiammabili		R = 400 mm L = 400 mm B = 200 mm
LIRE ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS D'EMPLOI / READ AND FOLLOW THE USE INSTRUCTIONS BEDIENUNGSANLEITUNGEN LESEN UND BEACHTEN / LEGGERE E SEGUIRE LE ISTRUZIONI D'USO		
UTILISER SEULEMENT LES COMBUSTIBLES RECOMMANDÉS / USE RECOMMENDED FUELS ONLY AUSSCHLIEßLICH EMPFOHLENE BRENNSTOFFE VERWENDEN / USARE SOLO COMBUSTIBILI RACCOMANDATI		
CET APPAREIL NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ SUR UN CONDUIT DE FUMÉE À USAGE COLLECTIF / THIS APPLIANCE CANNOT BE USED ON A MULTI-FLUE CHIMNEY / DAS GERÄT DARF NICHT AN MEHRFACHBELEGTEM SCHORNSTEIN ANGESCHLOSSEN WERDEN / QUESTO APPARECCHIO NON PUÒ ESSERE USATO SU CANNA FUMARIA CONDIVISA		
TIPOLOGIE DE POSE / INSTALLATION TIPOLOGIE EINBAU TIPOLOGIE / TIPOLOGIA DI INSTALLAZIONE		
POËLE À CIRCUIT DE COMBUSTION ÉTANCHE / AIR-TIGHT STOVE RAUMLUFTNABHÄNGIGER OFEN / STUFA ERMETICA		

N° DE SÉRIE

0000000 000000

SERIAL NO.

SERIENNUMMER

N° DI SERIE

Figure 5 – Exemple de plaque signalétique du corps de chauffe AVALON-2 9 – CMG S.p.A



N° DOP: 01671
N° DTA 14/15-2130

15a B-VG

EN 14785:2006
Notified Laboratory: 2456

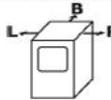


INVICTA

F-08350 DONCHERY - FRANCE

EC12

N = P.T. Nominale / Nominal T.O. / NW Leistung / P.T. Nominale
R = P.T. Minimale / Minimum T.O. / Min. Leistung / P.T. Ridotta

Puissance Thermique Nominale / Thermal Output WL=Wärmeleistung / Potenza Termica	N R	12,4 2,6	kW
P.T. utile transférée à l'air / useful T.O. to room WL an den Raum / P.T. utile resa all'aria	N R	- -	kW
P.T. utile transférée à l'eau / useful T.O. to water WL an das Wasser / P.T. utile resa all'acqua	N R	- -	kW
Émission CO (mesure à 13% O ₂) / CO emission (at 13% O ₂) CO Emission (bei 13% O ₂) / CO misurato (al 13% di O ₂)	N R	≤ 0,02 ≤ 0,06	%
Valeur moyenne poussières (à 13% O ₂) / Average dust content (at 13% O ₂) Mittlerer Staubgehalt (bei 13% O ₂) / Valore medio polveri (al 13% di O ₂)	N R	23,2 -	mg/m ³
Rendement / Efficiency / Wirkungsgrad / Rendimento	N R	≥ 85,0 ≥ 80,0	%
Apport énergétique / Heating input / Energie-Input / Potenza ingresso	N R	14,6 2,9	kW
Température fumées / Flue gas temperature Abgastemperatur / Temperatura dei fumi	N R	227,3 91,9	°C
Pression max. de l'eau admise en fonction Max. water pressure admitted during operation / maximaler Betriebsdruck Massima pressione idrica di esercizio ammessa		-	bar
Puissance électrique nominale / Nominal electrical output Elektrische Nennleistung / Potenza elettrica nominale		460	W
Tension nominale / Nominal voltage / Nennspannung / Tensione nominale		230	V
Fréquence nominale / Nominal frequency / Nennfrequenz / Frequenza nominale		50	Hz
Combustible / Fuel / Brennstoff / Combustibile	GRANULÉS DE BOIS / WOODPELLET HOLZPELLET / PELLET DI LEGNO		
Distance minimum des matériaux combustibles Minimum distance from inflammable materials Mindestabstand zu brennbaren Materialien Distanza minima da materiali infiammabili			R = 400 mm L = 400 mm B = 200 mm

LIRE ET SUIVRE LES INSTRUCTIONS D'EMPLOI / READ AND FOLLOW THE USE INSTRUCTIONS
BEDIENUNGSANLEITUNGEN LESEN UND BEACHTEN / LEGGERE E SEGUIRE LE ISTRUZIONI D'USO
UTILISER SEULEMENT LES COMBUSTIBLES RECOMMANDÉS / USE RECOMMENDED FUELS ONLY
AUSSCHLIEßLICH EMPFOHLENE BRENNSTOFFE VERWENDEN / USARE SOLO COMBUSTIBILI RACCOMANDATI
CET APPAREIL NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ SUR UN CONDUIT DE FUMÉE À USAGE COLLECTIF/ THIS APPLIANCE
CANNOT BE USED ON A MULTI-FLUE CHIMNEY / DAS GERÄT DARF NICHT AN MEHRFACHBELEGTEM SCHORNSTEIN
ANGESCHLOSSEN WERDEN / QUESTO APPARECCHIO NON PUÒ ESSERE USATO SU CANNA FUMARIA CONDIVISA
TPOLOGIE DE POSE / INSTALLATION TPOLOGIE
EINBAU TPOLOGIE / TIPOLOGIA DI INSTALLAZIONE
POELE A CIRCUIT DE COMBUSTION ETANCHE / AIR-TIGHT STOVE
RAUMLUFTNABHÄNGIGER OFEN / STUFA ERMETICA

N° DE SÉRIE
SERIENNUMMER

0000000 000000
P640006

SERIAL NO.
N° DI SERIE

00000000 0000000
P640006

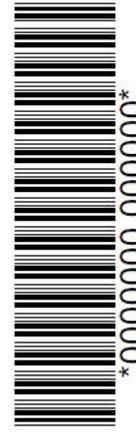


Figure 6 – Exemple de plaque signalétique du corps de chauffe EC12 - INVICTA



Figure 7 – Exemple d'étiquette d'identification de l'habillage (habillage STEEL pour le corps de chauffe AVALON-2)